

EDITO

Une soixantaine de militants et de responsables de nos sections CFDT-MAE à Paris, à Nantes et dans les postes à l'étranger seront réunis à Préfailles (44) du 5 au 7 octobre pour représenter nos 1.500 adhérents lors de notre VIIème congrès.

Le conseil syndical sortant a choisi de consacrer des moyens exceptionnels – frais de transport et d'hébergement notamment - pour marquer l'importance qu'il accorde à cet évènement. Un congrès ce n'est pas seulement un rituel ou une obligation statutaire, c'est surtout un grand moment de vie démocratique. Le débat sur notre rapport d'activité sera l'occasion d'évaluer le chemin parcouru depuis 2006 : sommes-nous parvenus, collectivement, à réaliser les objectifs ambitieux que nous nous étions fixés il y a trois ans ? Avons-nous réussi à faire face aux défis, aux urgences, aux réformes qui se sont imposés à nous, notamment la RGPP, que l'on nous a présentée comme une réforme de l'Etat, mais qui se traduit, au MAEE, par la paupérisation et le démembrement accélérés du ministère et par une casse sociale sans précédent ?

A l'issue des débats sur notre résolution d'orientation, les responsables du syndicat disposeront d'une feuille de route pour les trois prochaines années. La période 2009-2012 ne sera pas moins mouvementée que le mandat qui s'achève : suites de la RGPP, externalisations en tout genre, menaces sur l'action sociale, nouvelles règles sur la représentativité et le dialogue social, élections à répétition...

Le congrès c'est aussi le moment de renouveler l'équipe des militants. Un nouveau conseil syndical sera élu, qui désignera un nouvel exécutif. Nous profiterons du congrès pour remercier ceux qui prennent du champ, nos jeunes retraités Brice Dusuzeau et Michel Monfort mais aussi Aline Kandalaft, dont nous regretterons la bonne humeur à la permanence Paris. Nous accueillerons deux nouvelles permanentes : Virginie Liang, qui se forme depuis plusieurs mois à ses fonctions de webmestre et prépare actuellement la mue de notre site www.cfdt-mae.fr et Brigitte Mathieu-Gaillard, qui se familiarise avec la complexité de notre trésorerie.

Quant à moi je signe ici mon dernier éditorial en qualité de secrétaire général, étant appelé à d'autres fonctions (syndicales - on ne se refait pas...) en 2010. Je remercie vivement les adhérents et militants qui m'ont confié cette responsabilité pendant trois ans. Faire vivre la démocratie, susciter l'imagination collective, engranger des acquis revendicatifs, tout cela au sein d'un grand syndicat avec le vent en poupe : ce mandat restera probablement pour moi l'expérience la plus exaltante de ma vie professionnelle.

Amitiés syndicales.

Le secrétaire général, Thierry Duboc

Sommaire

LDS n° 187 – septembre 2009

- p.1 : éditio
- p.2 : réunions de rentrée : CA de l'ADOS – plan pandémie grippale, groupe de travail RL
- p.3 : temps de travail à l'étranger
- p.4 : CTPM du 21 octobre - corps de catégorie C

Nos coordonnées

57, boulevard des Invalides
75700 PARIS
Téléphone : 01.53.69.36.99
Télécopie : 01.53.69.37.34
e-mail : cfdt-mae.paris@diplomatie.gouv.fr
site internet : www.cfdt-mae.fr

DEMARRAGE SUR LES CHAPEAUX DE ROUES !

Plusieurs réunions de dialogue social sont d'ores et déjà programmées dans les prochains jours (grippe A, groupe de travail sur les recrutés locaux, permanences, astreintes et heures supplémentaires à l'étranger). La CFDT-MAE répondra bien évidemment présente. Voici, pour mémoire, nos principales revendications sur les thèmes qui y seront abordés :

14 septembre : conseil d'administration de l'ADOS (association des œuvres sociales du MAEE)

La Cour des Comptes avait adressé au secrétaire général du MAEE et au président de l'ADOS, en mai dernier, un « relevé d'observations provisoires ». La conclusion, peu flatteuse, de ce document – « association administrative à la gestion mal maîtrisée », « structure sans réels moyens » - confirme le constat que font les administrateurs de l'association depuis la pseudo-réforme de 2006. L'imbrication persistante entre l'ADOS et la Mission pour l'action sociale (MAS) perpétue la gestion de fait et le flou dans les prises de décision.

Réponse de l'Association des Oeuvres Sociales aux observations de la Cour des Comptes (extraits) : **L'ADOS souhaite pour sa part disposer des moyens budgétaires et logistiques pour gérer directement l'ensemble des prestations sociales, qui constituent aujourd'hui comme hier une dimension fondamentale de notre pacte républicain auquel l'association reste, comme la Cour, particulièrement attachée.**

A cet effet, le conseil d'administration de l'ADOS demandera dans les prochaines semaines au ministre des affaires étrangères et européennes de donner à notre association de réels et nécessaires moyens humains, distincts des moyens humains de la Mission pour l'action sociale, lui permettant de fonctionner de manière autonome par rapport à l'administration et de mettre fin, définitivement, à la gestion de fait soulignée à juste titre par la Cour.

Pour les mêmes raisons, l'ADOS proposera à l'administration une convention d'occupation des

locaux afin de disposer enfin à Paris et à Nantes de ses propres bureaux, distincts des locaux de la Mission pour l'action sociale.

Une assemblée générale de l'ADOS sera convoquée dès le mois de septembre 2009 pour modifier ses statuts et la composition de ses instances dirigeantes et mettre fin aussi au caractère para-administratif de l'association, souligné à juste titre par la Cour.

Les organisations syndicales représentées au sein du comité d'action sociale demanderont au directeur général de l'administration et de la modernisation de convoquer ce comité dès la rentrée de septembre, afin de définir un nouveau schéma organisationnel et une nouvelle répartition des compétences entre l'ADOS et la Mission pour l'action sociale.

18 septembre : plan pandémie grippale

Cette réunion a pour objet de présenter aux organisations syndicales le plan d'action établi par le service médical de prévention en cas de pandémie grippale A/H1N1.

La CFDT posera notamment la question, lors de cette réunion, de l'octroi d'autorisations d'absence aux parents d'enfants dont l'établissement scolaire serait fermé pour cause de grippe A et qui n'auraient pas de mode de garde alternatif.

28 septembre : groupe de travail « recrutés locaux »

La DRH a adressé, le 23 juillet dernier, un télégramme circulaire relatif à la préparation des budgets RL pour 2010 (personnel de recrutement local – budgets de rémunération pour 2010). Outre le fait qu'il passe complètement sous silence l'accord cadre sur le dialogue social dans les postes, qui prévoit la consultation des commissions consultatives locales (CCL) pour les revalorisations individuelles et qu'il « oublie » qu'un groupe de travail a travaillé d'arrache-pied pour remanier de fond en comble le guide de gestion des RL et y faire inscrire des droits nouveaux pour nos collègues recrutés locaux, ce

télégramme limite à 1% de la masse salariale du poste le total des revalorisations individuelles de salaires en année pleine.

Lors de la réunion de ce groupe de travail, la CFDT-MAE demandera :

- que des instructions claires soient données aux postes afin de prendre en compte les résultats du groupe de travail RL dans les propositions budgétaires ;
- que l'attention des postes soit rappelée sur les modifications substantielles qui ont été apportées au vademecum, dont certaines ont des incidences sur la préparation des propositions budgétaires ;
- de rappeler aux chefs de poste qu'ils doivent consulter la CCL avant de formuler leurs propositions budgétaires ;
- que les avancements à l'ancienneté soient garantis, conformément à l'engagement du ministre formulé dans son courrier du 9 mars dernier : « les grilles des salaires versés aux personnels locaux doivent constituer le cadre dans lequel s'organise la progression des parcours professionnels et aussi des rémunérations qui leur sont servies ; ces grilles revêtent donc, comme vous l'indiquez vous-même, une valeur contractuelle permettant ainsi à ces personnels de connaître des progressions de leurs responsabilités à l'ancienneté, sans méconnaître bien sûr la place qui doit revenir à la prise en compte du mérite ».

L'administration a d'ailleurs commencé à travailler dans ce sens et a proposé de « garantir l'automatisme de l'avancement des agents à l'ancienneté », de supprimer dans le guide le caractère « non contractuel » des grilles des salaires « ainsi que la référence au plafond d'augmentation annuelle, qui n'a également plus lieu d'être ».

La CFDT peut admettre que 2010 sera une année de transition, mais rien n'empêche de garantir dès maintenant l'automatisme des avancements à l'ancienneté.

A cet effet, nous proposons que les postes donnent la priorité aux promotions à l'ancienneté et que celles-ci soient attribuées à tous les agents qui peuvent y prétendre même au cas où le plafond annuel de 1% d'augmentation de la masse

salariale serait légèrement dépassé.

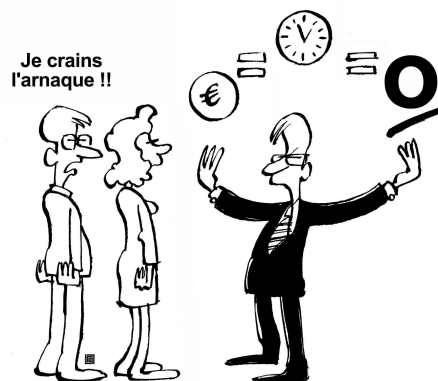
Dans la même logique nous demandons que les avancements au mérite soient proposés après l'attribution des avancements à l'ancienneté et dans la limite du plafond de 1%. C'est aussi le message que nous faisons passer à tous nos élus en CCL.

Temps de travail à l'étranger

A la demande de la CFDT, le ministre a accepté de rouvrir la négociation sur les permanences, astreintes et heures supplémentaires dans les postes à l'étranger (voir infos du 9 mars 2009 sur notre site internet). Lors de la première réunion de ce groupe de travail, le 27 mai, nous avons développé longuement nos propositions. Nous attendons désormais que l'administration expose les siennes pour que les négociations s'engagent vraiment.

Rappel de nos propositions :

- limitation à une journée de travail par mois de la franchise au-delà de laquelle les permanences seront compensées ;



- limitation à deux jours par mois de la franchise au-delà de laquelle les astreintes seront compensées ;

- pas de franchise pour les heures supplémentaires ;

- respect des textes sur la durée maximum du temps de travail et recherche d'une solution pour le décompte du temps de travail ;

- privilégier, autant que possible, les astreintes aux permanences ;

- les récupérations sous forme de repos compensateur doivent être égales (« un pour un »)

à la durée des permanences, astreintes, interventions à l'occasion d'astreintes et heures supplémentaires ;

- établir le « décret manquant » pour prévoir les modalités de compensation des astreintes ;
- l'usage du compte épargne temps, facultatif, ne peut pas être écarté a priori ;
- les règlements intérieurs ARTT devront être rediscutés dans le cadre du dialogue social dans les postes.

21 octobre : comité technique paritaire ministériel extraordinaire

Last but not least, nous avons demandé la convocation d'un CTPM extraordinaire pour parler des conséquences de la réforme de l'action culturelle extérieure suite au dépôt sur le bureau du Sénat du projet de loi relatif à l'action extérieure de l'Etat. Seront également abordés lors de cette réunion le projet de loi de finances pour 2010 ainsi

que la cartographie des emplois dans les postes et à l'administration centrale et le plan d'adaptation des effectifs et des moyens pour la période 2009-2011.

Cette réunion sera l'occasion pour la CFDT de rappeler ses positions sur cette question (cf. LDS n°186), notamment :

- l'opérateur culturel, s'il doit voir le jour, devra prendre la forme d'un établissement public administratif (EPA), au niveau central ;
- les établissements à autonomie financière (EAF), relais locaux des futurs opérateurs, doivent rester dans le périmètre du MAEE ;
- **aucun des scénarii envisagés ne permettra de sauver le réseau culturel si la baisse tendancielle et continue des crédits budgétaires n'est pas enrayerée.**

CATEGORIE C : LA CFDT DEMANDE LA REUNION D'UN GROUPE DE TRAVAIL

La CFDT-MAE vient d'élaborer un questionnaire qui sera diffusé dans les prochains jours aux adjoints administratifs et aux adjoints techniques de chancellerie. Nous souhaitons recueillir les doléances et les préoccupations de nos collègues de catégorie C pour mettre à jour notre plate forme revendicative, qui date de 2005.

Parallèlement nous avons demandé à l'administration de mettre en place un groupe de travail. Le principe d'un tel groupe de travail semblant acquis, il nous faut maintenant définir les axes de travail. Nous avons demandé que les thèmes suivants soient mis à l'ordre du jour :

- rémunérations : régime indemnitaire à l'AC, prime au mérite, fonctionnalisation des IR, majorations familiales et frais d'écolage,

supplément familial,

- affectations : règles de gestion et temps de séjour, prise en compte des conjoints, typologie des emplois,
- avancements : ratios promus-promouvables, débouchés en catégorie B (SCH et SESIC),
- logement dans les postes et à l'AC, évaluation, formation...

La première réunion du groupe de travail devra avoir pour objet de définir plus précisément, avec les autres organisations syndicales intéressées par cette question, les points à discuter. Etant entendu que l'objectif de notre syndicat n'est pas d'accumuler des pétitions de principe mais d'obtenir des avancées et des droits nouveaux pour les agents de catégorie C.

Un nouveau site internet prochainement mis en ligne.

Elaboré avec Joomla, un logiciel de gestion de contenu issu de l'Open source, il reprendra en grande partie le contenu de l'ancien site, mais sous une architecture nouvelle qui devra faciliter la recherche d'informations. Certaines rubriques

seront complétées par la suite, notamment celles des sections à l'étranger qui feront l'objet d'un traitement spécifique suite au succès des dernières élections. N'hésitez pas à contacter Virginie Liang pour proposer améliorations et compléments.

